



Informations sur les créances d'un prêt immobilier

Par marylou5629

Bonjour

Nous avons un bien immobilier acheté depuis 5 ans

Mon mari souhaite divorcer. Il a entamé une procédure de divorce en consentement mutuel.

Depuis l'achat de la maison il n'a payé aucune créance du prêt immobilier plus prêt travaux

Si j'accepte le divorce a l'amiable puis je récupérer mon argent depuis le début

Merci d'avance

Cordialement

Anonymisation,

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Attention, lors d'un divorce par consentement mutuel, c'est vous et votre mari qui devez trouver un accord sur le partage des biens.

Ce n'est peut-être pas la bonne solution, vu votre sujet.

Je vous conseillerais de voir un avocat avant d'accepter quoi que ce soit.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35800#:]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35800#: [/url]